



Aide financière gouvernementale

Directives pour le N.-B.
et les autres provinces



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS D'EDMUNDSTON

Directives pour le Nouveau-Brunswick

Nouvelles et nouveaux étudiants

Celles et ceux qui feront une demande d'aide financière auprès du Gouvernement du Nouveau-Brunswick (www.aideauxetudiants.gnb.ca) et qui seront admissibles à recevoir des prêts doivent s'ouvrir un compte chèque dans une institution financière de leur choix (si ce n'est pas déjà fait).

Dès que vous recevez votre **Entente maitresse sur l'aide financière aux étudiants**, vous devez vérifier l'information qui figure sur celle-ci afin de vous assurer que tout est exact, ensuite vous inscrivez l'information relative au dépôt électronique de fonds et y joignez un spécimen de chèque annulé. Vous fournissez ainsi les renseignements exacts et vous assurez le dépôt électronique rapide de l'argent dans votre compte bancaire.

Vous devez ensuite expédier votre Entente maitresse sur l'aide financière et votre spécimen de chèque annulé au Centre de service national de prêts aux étudiants.

Pour ce faire, vous devez vous présenter à un comptoir de Poste Canada autorisé (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/aide-financiere-etudiants/pret-etudiants/prets-etudiants/comptoirs-postes.html#tabs6>) avec deux pièces d'identité dont une avec photo (carte d'assurance sociale obligatoirement et votre permis de conduire). S'il n'y a pas de comptoir de Poste Canada autorisé dans votre région, vous devez faire des photocopies recto verso de vos pièces d'identité (carte d'assurance sociale et permis de conduire) que vous postez vous-même avec vos deux autres documents.

À l'adresse suivante : **Centre de service national de prêt étudiant**
Case postale 4030
Mississauga (Ontario)
L5A 4M4

À la journée d'accueil du mercredi 30 août, veuillez apporter votre avis d'évaluation de votre prêt étudiant.

Anciennes et anciens étudiants :

Étant donné que vous avez déjà fourni votre Entente maitresse au cours des années précédentes, vous n'en recevrez pas cet été. Vous recevrez seulement votre Avis d'évaluation temporaire par la poste, celui-ci indiquera le montant de votre financement et les détails du versement.

Pour tous les étudiantes et étudiants :

Les Services financiers pour étudiants du N.-B. aviseront le Centre de service national des prêts (CSNPE) du montant de financement qui vous sera accordé. À son tour, l'Université confirmera auprès du CSNPE votre inscription à temps plein. Une fois votre inscription confirmée, le financement sera déposé dans le compte bancaire que vous avez indiqué sur votre Entente maitresse. Veuillez noter qu'une partie de vos fonds sera versée à l'Université afin de payer vos droits de scolarités et vos autres frais afférents.

Directives pour le Québec

Vous pouvez faire une demande d'aide financière en ligne à l'adresse suivante : www.afe.gouv.qc.ca.
Vous aurez besoin de notre code d'établissement : **H1039C** ainsi que du code de votre programme d'études :

Baccalauréat en administration des affaires	15 000
Baccalauréat ès arts multidisciplinaire	10 000
Baccalauréat en arts visuels	10 600
Baccalauréat en éducation (BA-BEd, BSc-BEd)	18 000
Baccalauréat en éducation physique (BEP-BEd) et Kinésiologie.....	50 100
Baccalauréat en gestion en loisir, sport et tourisme.....	88 825
Baccalauréat en informatique appliquée	20 300
Baccalauréat en nutrition et sciences familiales	92 000
Baccalauréat en sciences (biologie, biochimie, chimie, génie, mathématiques ou physique).....	20 000
Baccalauréat en sciences sociales (économie, psychologie, sc. politique ou sociologie.....	16 000
Années préparatoires au travail social.....	16 000
Baccalauréat en aménagement des forêts.....	33 000
Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif)	33 050
Baccalauréat en science infirmière	58 000
Maîtrise en sciences forestières	33 000

Veillez prendre note que les étudiantes et étudiants libres ne sont pas admissibles à l'aide financière du Québec.

Si vous êtes admissibles à recevoir un prêt étudiant du Québec, il est préférable de vous ouvrir un compte bancaire (si ce n'est pas déjà fait) dans l'une ou l'autre des institutions financières suivantes **situées au Québec** :

- Desjardins
- Banque de Montréal
- Banque Laurentienne
- Banque Nationale du Canada
- Banque Royale du Canada

Vous pouvez demander à l'un de vos parents (père ou mère) de signer une procuration auprès de votre institution financière, ainsi l'un d'eux pourra faire le dépôt de votre certificat de garantie de prêt en votre nom. Autrement, vous devrez vous présenter vous-même à votre institution pour faire le dépôt. La procuration n'est pas obligatoire, surtout si vous habitez une localité située près du Campus. Cependant pour ceux demeurant dans une région plus éloignée, cette démarche est recommandée.

Directives pour les autres provinces

Vous trouverez les liens pour faire votre demande auprès des instances de votre province sur notre site du Service des bourses et de l'aide financière à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/budgetetudiant/node/13>

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec Francine LeBel, du Service des bourses et de l'aide financière :
A115-H : FRANCINE.LEBEL@UMONCTON.CA ; TÉLÉPHONE : (506) 737-5279 OU 1-888-736-8623, poste 5279 (SANS FRAIS)